

PROCES-VERBAL

**Réunion du Comité syndical
du 19 juin 2020 – 14h30-16h30**
Communauté de Communes du Genevois

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Judith HEBERT

– **Thonon Agglomération**

M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY - M. François DEVILLE, suppléant de M. Claude MANILLIER

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI

– **Communauté de Communes Faucigny-Glière**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

Excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude MANILLIER – M. Christian PERRIOT

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020	3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	3
III. POINT DE SITUATION IMPACT COVID19 SUR LA CONTINUE DE SERVICES DU POLE METROPOLITAIN.....	3
POINT N°1 : ETAT D'URGENCE SANITAIRE DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS : ETAT DE SITUATION, FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DES INTERCOMMUNALITES ET DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS, CALENDRIER PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN	3
POINT N°2 : ORGANISATION DES SERVICES GERES PAR LE POLE METROPOLITAIN ET CALENDRIER PREVISIONNEL DES EVENEMENTS PORTES OU SOUTENUS PAR LE POLE METROPOLITAIN DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE.....	3
IV.ACTUALITE TRANSFRONTALIERE : POINT DE SITUATION	5
POINT N°1 : GESTION TRANSFRONTALIERE DE LA CRISE SANITAIRE : ETAT DE SITUATION, RETOUR D'EXPERIENCES, SUITE DE LA REUNION POLITIQUE TRANSFRONTALIERE (CRFG-GLCT GRAND GENEVE) DU 11 JUIN 2020.....	5
POINT N°2 : DEMARCHES EN COURS GRAND GENEVE.....	5
V. FINANCES.....	7
POINT N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.....	7
POINT N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.....	7
POINT N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019.....	7
POINT N°4 : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE.....	7
POINT N°5 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019	8
VI. RESSOURCES HUMAINES	8
POINT N°1 : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS, CONTRATS DE PROJETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PACTE (PROGRAMME D'ACTION CONCERTEE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND GENEVE 2020-2023)	8
VII. DIVERS.....	10

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean NEURY est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 21 février 2020 est adopté.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président reviendra sur les points abordés lors de la réunion du Bureau du 5 juin 2020 (voir ordre du jour joint en annexe).

DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président liste les décisions qu'il a pris depuis le début de l'année 2020.

D2020-01 : Attribution du marché relatif à l'élaboration du schéma métropolitain de l'habitat

D2020-02 : Attribution du marché relatif à la création du site internet de la Cité des métiers du Grand Genève

D2020-03 : Avenant au marché public relatif à la création du site internet de la Cité des métiers du Grand Genève

Frédéric BESSAT précise que ces décisions ont été prises dans le cadre des délégations ordinaires du Président et non pas sous l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 donnant, durant la période d'état d'urgence, les pleins pouvoirs au Président pour le traitement des affaires courantes.

III. POINT DE SITUATION IMPACT COVID19 SUR LA CONTINUTE DE SERVICES DU POLE METROPOLITAIN

POINT N°1 : CALENDRIER PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN

Monsieur Jean DENAIS explique qu'en application des articles L. 5731-3, L. 5711-1 et L. 5211-8 du CGCT, l'installation du Comité Syndical du Pôle métropolitain doit intervenir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection de l'ensemble des présidents de ses EPCI membres dudit Pôle, soit au plus tard le 14 août 2020. Cette règle a également été rappelée par la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie du 29 mai 2020.

Toutefois, ce délai n'étant pas prescrit à peine de nullité et au regard des contraintes d'organisation liées à la période, les élus du Bureau du Pôle métropolitain, réunis le 05 juin dernier, ont décidé de retenir la date du jeudi 27 août à 19h30 pour procéder à l'installation du nouveau Comité syndical et à l'élection de l'exécutif du Pôle métropolitain du Genevois français.

Monsieur Frédéric BESSAT précise que la Communauté de communes Faucigny Glières a déjà procédé à son installation. Monsieur Stéphane VALLI a été à nouveau élu Président de l'intercommunalité.

POINT N°2 : ORGANISATION DES SERVICES GERES PAR LE POLE METROPOLITAIN ET CALENDRIER PREVISIONNEL DES EVENEMENTS PORTES OU SOUTENUS PAR LE POLE METROPOLITAIN DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Monsieur Jean DENAIS rend état de l'activité du Pôle métropolitain tout au long de la période du confinement. Il explique que l'activité de l'équipe du Pôle métropolitain a été maintenue mais que l'organisation a été profondément remaniée afin de prévenir au maximum le risque de contagion du virus et protéger la santé des agents du Pôle métropolitain et de leurs familles. L'organisation a donc été adaptée au mieux pour garantir à la fois la sécurité des agents et la continuité de service.

Aussi, le télétravail « intégral » a été mis en place dès le 16 mars et durant toute la période, la nature des activités de l'équipe du Pôle métropolitain le permettant. Pour rappel, le télétravail avait été mis en place en septembre 2019 (à un jour par semaine) après adoption par le Comité syndical du Plan de Déplacement d'Administration (PDA). Il concernait la moitié de l'équipe. Les amplitudes horaires ont été adaptées (allongement des périodes) pour tenir compte des situations individuelles et notamment des problématiques liées à la garde d'enfant.

Monsieur Frédéric BESSAT indique que du 16 mars au 11 mai, une permanence physique était tenue, deux jours par semaine, dans les bureaux par deux collaborateurs. Du 11 au 31 mai, une permanence physique était tenue chaque matin, plusieurs collaborateurs ont repris une activité présentielle, un à deux jours par semaine.

Du 2 juin au 7 juillet, le télétravail reste privilégié. Une reprise progressive du travail présentiel est encouragée durant la période : chaque collaborateur est amené à réaliser un jour de travail présentiel par semaine. Les réunions « physiques » sont à nouveau autorisées à condition de respecter les gestes barrières et dans la limite de 10 participants. Au-delà, chaque situation sera examinée et fera l'objet d'une autorisation. Les séances en vidéoconférence sont, toujours, fortement conseillées.

Le fonctionnement des locaux a été réorganisé dès le mois de mars afin de mettre en œuvre les gestes barrières (achats de masques, gel hydroalcoolique, de gants, gestion des espaces collectifs, affichages etc).

Monsieur Frédéric BESSAT ajoute que les 3 pôles thématiques du pôle métropolitain (Développement territorial, Communication et Concertation, Administration générale et politiques contractuelles) ont maintenu leurs activités. L'accent a notamment été mis sur le développement de deux actions transversales : l'avancement du Projet d'agglomération 4 et la conception de la démarche PACTE (Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique) du Grand Genève, avec le dépôt du dossier Interreg le 29 mai dernier, selon les termes de la délibération du Comité syndical du Pôle métropolitain du 21 février 2020.

o Organisation des services gérés par le Pôle métropolitain

Monsieur Ludovic ANTOINE explique que dans le cadre du confinement puis du déconfinement progressif lié à la crise sanitaire, des précautions particulières ont été prises pour les services au public gérés par le Pôle métropolitain c'est-à-dire l'autopartage CITIZ, les services de covoiturage Hé! Léman, covoiturage KLAXIT/ATMB/Pôle, et le service REGENERO. En tant que gestionnaire et/ou organisateurs de ces services, le Pôle métropolitain a informé les usagers sur les conditions de suspension puis reprise des services, établies en partenariat avec les opérateurs et prestataires, sur la base des obligations et recommandations nationales.

Aussi, en matière de mobilité, les services ont été suspendus du 16 mars au 11 mai :

- Le service **CITIZ** a été globalement suspendu. La plupart des stations étaient inactives pendant la période de confinement. Seules les stations où des utilisateurs étaient actifs ou avec voiture électrique sont restées disponibles à la réservation. Les informations ont été mises à jour régulièrement sur sites internet et réseaux sociaux
- En matière de covoiturage, les gestes barrières et mesures sanitaires définies à l'échelle nationale ont été relayées sur les canaux d'information du Pôle métropolitain et de www.covoiturage-leman.org (site internet et réseau sociaux)
- Le service **Hé! Léman** a été suspendu à compter du 17 mars et jusqu'au 11 mai 2020. L'information était disponible pour les utilisateurs aux bornes et sur le site internet
- L'opération « **Je covoit'** » d'incitation financière au covoiturage avec l'opérateur a été mis en suspens durant la période de confinement, et est depuis le 11 mai réactivé selon le protocole gouvernemental.
- Le lancement des **plans de mobilité** et conseils à la mobilité aux établissements et entreprises du territoire a été reporté à l'après confinement. Un webinaire est organisé le 2 juillet pour informer les employeurs des solutions de (dé)mobilités, à l'appui des initiatives nouvelles issues de la loi LOM et des mesures gouvernementales post-COVID (forfait mobilité durable, coup de pouce vélo, ...)
- Les temps d'animation et de sensibilisation du public prévus dans le cadre du programme d'écomobilité **PENDAURA+** sont suspendus (pour rappel financement à 100% par les certificats d'économies d'énergie). Durant cette période, le Ministère de la transition écologique et solidaire a validé la prolongation du programme de 6 mois supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

En ce qui concerne la transition écologique et plus particulièrement le service REGENERO (la plateforme de rénovation énergétique du Genevois français), l'assistance téléphonique a fonctionné normalement pendant la période de confinement. Seules les permanences physiques, effectuées dans chaque EPCI du Genevois français, et les visites au domicile des usagers ont été suspendues pour répondre aux exigences de confinement. Depuis le 8 juin, les permanences ont repris au sein des locaux d'Innovalles l'opérateur généraliste, mais n'ont pas encore été réactivées au sein des EPCI.

Monsieur Ludovic ANTOINE revient sur la reprise progressive des transports en commun au sein du Genevois français. Il précise que cette reprise est en cours dans l'ensemble des territoires.

IV. ACTUALITE TRANSFRONTALIERE : POINT DE SITUATION

POINT N°1 : GESTION TRANSFRONTALIERE DE LA CRISE SANITAIRE : ETAT DE SITUATION, RETOUR D'EXPERIENCES, SUITE DE LA REUNION POLITIQUE TRANSFRONTALIERE (CRFG-GLCT GRAND GENEVE) DU 11 JUIN 2020

Monsieur le Président explique que depuis le début de la crise sanitaire, les élus du Pôle métropolitain ont été mobilisés pour l'analyse de son évolution et sa gestion transfrontalière. Tout au long de la crise sanitaire, Monsieur le Président du Pôle métropolitain, en coordination étroite avec Messieurs les Présidents des intercommunalités ayant une frontière directe avec la Suisse (Thonon Agglomération, Annemasse Agglomération, CC du Genevois, Pays de Gex Agglomération) ont sollicité des informations, pris plusieurs fois positions, effectué de nombreuses propositions concernant la gestion transfrontalière de la crise sanitaire et la résolution des difficultés constatées sur le terrain.

Dès le 07 avril, un courrier officiel était adressé à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Président du Conseil d'Etat genevois. Un courrier était adressé le 05 mai aux Ministres des Affaires étrangères français et suisses. Le 06 mai, les élus du Pôle métropolitain participaient et contribuaient à une réunion avec Madame la Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Amélie De Montchalin. Un courrier de propositions lui était adressé, le 07 mai. A la même date, les délégués titulaires et suppléants du Pôle métropolitain étaient tenus informés de ces échanges et prises de position.

Parmi les problèmes concrets rencontrés durant cette période, Monsieur Jean DENAIS a cité, notamment, la fermeture de la voie verte.

Aussi, pour tenter de résoudre ces blocages, le Pôle métropolitain a obtenu l'organisation d'une séance conjointe CRFG – GLCT Grand Genève, le 11 juin, avec les Présidents du Canton de Genève, du Canton de Vaud, un représentant de la Confédération Suisse, Monsieur le Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes et les Préfets de Départements concernés, les Représentants du Ministère des Affaires Etrangères, les représentants du Conseil régional, des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, du Pôle métropolitain.

Cette rencontre a permis d'aborder les sujets suivants :

- 1) *Point de situation sanitaire*
 - a. *Evolution des données sanitaires*
 - b. *Possibilité d'un classement rouge/orange/vert à l'échelle du Grand Genève*
- 2) *Mobilité transfrontalière*
 - a. *Fréquentation des transports publics transfrontaliers*
 - b. *Mobilité douce dans le Grand Genève*
 - c. *Télétravail transfrontalier : cadre réglementaire*
 - d. *Gestion des possibles pics de pollution*
- 3) *Crise économique et sociale et plans de relance*
 - a. *Evolution du chômage et de son impact social ainsi que sur les finances publiques (y compris la Compensation financière genevoise)*
 - b. *Précarité au sein du Grand Genève*
 - c. *Actions en matière de formation professionnelle*
 - d. *Plans de relance économique : quelle dimension transfrontalière ?*
- 4) *Point de situation sur l'état d'avancement du projet d'agglomération de 4e génération (PA4)*
- 5) *Divers*

Monsieur Jean DENAIS précise que le Pôle métropolitain était représenté par :

- *Monsieur Jean Denais, Président du Pôle métropolitain*
- *Monsieur Christophe Bouvier, Président de Pays de Gex Agglo, Premier Vice-président du Pôle métropolitain*
- *Monsieur Pierre-Jean Crastes, Président de la CC du Genevois, Vice-président du Pôle métropolitain*
- *Monsieur Christian Dupessey, Président d'Annemasse Agglomération, membre du Bureau du Pôle métropolitain*
- *Monsieur Jean Neury, Président de Thonon Agglo, membre du Bureau du Pôle métropolitain*

Monsieur Christian DUPESSEY souligne l'implication et la réactivité du Pôle métropolitain pour faire face aux difficultés rencontrées lors de ce confinement. Si les échanges ont été favorables entre l'Etat français et les Cantons de Genève ou Vaud, les élus locaux du Grand Genève n'ont pas été suffisamment intégrés dans les démarches. Autre exemple d'incohérence entre nos deux pays, le port du masque obligatoire dans les transports en commun français mais non imposés côté suisse.

Monsieur Jean DENAIS indique que des accords ont été passés entre les deux Etats pour le personnel soignant français travaillant en suisse. Il aurait pu être mobilisé en cas de nécessité pour les hôpitaux français.

D'un point de vue statistique, les chiffres montrent que le territoire du Genevois français a été particulièrement touché par l'épidémie, tout comme le Canton de Genève. Monsieur Jean DENAIS a demandé, lors de la réunion du 11 juin, à ce que l'INSEE effectue une analyse.

Selon Monsieur Antoine VIELLIARD, la situation s'explique principalement par la présence d'un aéroport international. Il ajoute que la commune de Saint-Julien-en-Genevois a été fortement impactée par l'épidémie. Il souligne l'action remarquable de l'ARS qui est rapidement intervenue pour contenir les foyers épidémiques qui ont été découverts au sein de la ville. L'ARS a également été très réactive pour le foyer trouvé à Thonon-les-Bains dans l'école Montessori.

Monsieur Hubert BERTRAND explique que l'épidémie du COVID19 a mis en exergue, une des problématiques du Pays de Gex et du Pays Bellegardien : le difficile accès au soin et l'absence d'hôpital.

Monsieur Jean DENAIS précise que cette problématique a bien été identifiée. Il ajoute qu'il a été surpris par la capacité d'adaptation des hôpitaux et du personnel soignant.

Monsieur Christian DUPESSEY qui est Vice-président au Conseil de surveillance de l'hôpital du CHAL a été également impressionné par l'adaptation des équipes médicales. Depuis ces trois dernières semaines, aucun nouveau cas a été reçu.

Monsieur Christophe BOUVIER explique qu'il n'a pas connaissance du nombre de cas dans le Pays de Gex. Il dispose uniquement des chiffres des personnes qui ont été hospitalisées.

Monsieur Jean DENAIS conclut sur le fait que le Genevois français a été totalement autonome pour la gestion de la crise et n'a pas eu besoin de solliciter les hôpitaux Genevois.

POINT N°2 : DEMARCHES EN COURS GRAND GENEVE

Monsieur le Président est revenu sur les démarches en cours et notamment sur les points suivants :

- **Projet d'agglomération 4 (PA4) : confirmation du calendrier de dépôt de candidature prévu en juin 2021**

Au regard de la situation, la Confédération Suisse offre la possibilité de différer à l'automne 2021 la date du dépôt de candidature au Projet d'agglomération n°4 (au lieu du 15 juin 2021). Après une analyse du calendrier des Maitrises d'ouvrages, le report n'aurait aucun impact sur la mise en œuvre des travaux. En accord avec les services des EPCI, l'équipe technique du Pôle métropolitain a proposé de maintenir le calendrier initial. De plus, différer le dépôt de candidature reviendrait à le faire pendant les élections départementales, ce qui ne sera pas non plus une période plus appropriée qu'actuellement. Les membres du Bureau, lors de la réunion du 5 juin, ont décidé de maintenir le calendrier initial.

- **Démarche « PACTE » Programme d'actions Concerté pour la Transition Ecologique) du Grand Genève : dépôt de l'opération INTERREG le 29 mai 2020**

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que le Comité syndical a validé la démarche PACTE le 21 février dernier. Pour mémoire, ce projet pour lequel le Pôle métropolitain est partenaire, a pour objectif de :

- Donner une nouvelle orientation au projet de territoire Grand Genève en l'amenant à prendre le tournant de la transition écologique sur la base d'objectifs communs.
- Coordonner/renforcer les démarches et initiatives des partenaires du Grand Genève en les faisant converger au sein d'une même dynamique transfrontalière avec un plan d'actions à 5 ans comprenant la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Plus concrètement, la participation du Pôle métropolitain se traduit par la mobilisation de prestations externes et la mise à disposition de moyens humains. Il conviendrait alors de recruter pour la période du projet, deux chargés de missions pour gérer le volet communication/événementiel et le volet concertation.

Ce point est abordé ultérieurement dans le présent ordre du jour.

V. FINANCES

POINT N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Receveur a dressé le compte de gestion 2019 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 du Budget Principal du receveur syndical

POINT N°2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance.

Présentation est faite du compte administratif 2019 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Compte Administratif Principal M 14						
Résultats reportés		171 633.32	31 510.30		31 510.30	171 633.32
Opérations de l'exercice	3 092 187.09	3 315 364.46	40 777.19	40 767.91	3 132 964,28	3 356 132.37
TOTAUX	3 092 187.09	3 486 997.78	72 287 49	40 767.91	3 164 474 58	3 527 765.69
Résultats de clôture		394 810.69	31 519.58			363 291.11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		394 810.69	31 519.58			363 291.11
RESULTATS DEFINITIFS		394 810.69	31 519.58			363 291.11

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à 223 177.37 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2018 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de 363 291.11 euros.

Fonctionnement :

- le taux de consommation du budget en charges de fonctionnement est de 81.66 % ;
- le taux de consommation du budget en frais de personnel est de 97.55 % ;
- le taux global de consommation du budget de fonctionnement est de 85.69 %.

En investissement le taux de consommation est de 82.90 %

En recettes de fonctionnement un montant de 3 315 364.46 euros a été perçu.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

POINT N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé au 31.12.2019 en excédent de fonctionnement :

- 394 810.69 euros

Résultat cumulé au 31.12.2019 en déficit d'investissement :

- 31 519.58 euros

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 363 291.11 euros

Affectation en recette d'investissement au 1068 (besoin de financement)

- 31 519.58 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2019 sur le Budget principal 2020 suivant la proposition ci-dessus

POINT N°4 : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Supplémentaire 2020.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à
 - DEPENSES : 417 791.11 euros
 - RECETTES : 417 791.11 euros
- et en investissement à
 - DEPENSES : 40 511.52 euros
 - RECETTES : 40 511.52 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget supplémentaire 2020.

POINT N°5 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Depuis 2019, le rapport d'activités est publié sous un format numérique (site web), condensé et dynamique. Cette version numérique fait la part belle aux visuels et permet de lier du contenu enrichi (liens vers d'autres sites ou documents interactifs). La diffusion en est donc simplifiée (url du site).

L'objectif : une seule interface réutilisable pour les prochaines éditions (baisse des coûts de production). L'outil numérique pourra être approvisionné, modifié et mis à jour en interne.

Le rapport d'activités 2019 sera diffusé au cours du mois de juillet 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport d'activité 2019 du Pôle métropolitain du Genevois français ci-annexé à la présente délibération.

VI. RESSOURCES HUMAINES

POINT N°1 : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS, CONTRATS DE PROJETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PACTE (PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND GENEVE 2020-2023)

A l'occasion du Comité syndical du 21 février 2020, les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont approuvé la participation de la collectivité au dépôt de la fiche projet INTERREG V France-Suisse « Programme d'Actions Coordonné pour la Transition Écologique du Grand Genève » (PACTE).

Ce programme, déposé le 29 mai 2020 par le Pôle métropolitain et impliquant le canton de Genève, la Région de Nyon, le Canton de Vaud, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Département de l'Ain et de la

Haute-Savoie et le Pôle métropolitain, doit permettre à l'échelle transfrontalière de répondre aux objectifs suivants :

- Donner une nouvelle orientation au projet de territoire Grand Genève en l'amenant à prendre le tournant de la transition écologique sur la base d'objectifs communs.
- Coordonner/renforcer les démarches et initiatives des partenaires du Grand Genève en les faisant converger au sein d'une même dynamique transfrontalière avec un plan d'actions à 5 ans comprenant la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Ce projet, pour une pleine appropriation et une mobilisation active de tous les acteurs du territoire, doit passer par une large concertation transfrontalière.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain est particulièrement responsable de la démarche de concertation et de la communication (dont la préparation de plusieurs événements).

Les dépenses supportées par le Pôle métropolitain reposent sur des mandats externalisés et des dépenses Ressources Humaines.

Vu la réunion du Bureau du Pôle métropolitain du 05 juin,

Vu la nécessité pour mener à bien le projet PACTE du Grand Genève portant sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 avril 2023 de recruter deux agents par contrat de projet à date de recrutement et pour la durée de l'opération INTERREG.

Le premier poste porte sur la participation et démarche de concertation (élus, milieux économiques, associatifs et académiques). Le second poste est dédié à la communication de la démarche ainsi que sur l'organisation d'un événement fédérateur Grand Genève en 2022 (qui pourrait être les Assises européennes de la Transition écologique, prévues en janvier 2022) et un protocole de signature du plan d'actions en décembre 2022.

Plus concrètement les missions porteront sur les objets suivants :

Poste chargé de mission participation et démarche de concertation

- Elaborer la méthodologie de concertation, c'est-à-dire piloter et animer le groupe de travail 2 du projet PACTE portant sur la concertation afin que les différents partenaires se mettent d'accord sur une méthodologie commune.
- Piloter la concertation
- Suivre le budget lié à la concertation et les remontées de dépenses Interreg
- Impulser la réalisation du programme d'actions par l'animation du réseau d'acteurs selon les 5 groupes d'acteurs pré-identifiés
- Assurer la conduite spécifique des actions liées au Conseil consultatif métropolitain (CCM), sous sa nouvelle forme.
- Participer à la communication générale du Pôle métropolitain et du Grand Genève, correspondants aux projets transversaux, liés au Projet d'agglomération 4, aux Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), au Schéma de cohérence territorial (SCoT), à l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), etc.

Poste chargé de communication et événements

- Organisation des événements Assises européennes de la transition énergétique et PACTE Grand Genève
- Construction et définition d'une stratégie de communication avec mise en œuvre d'un plan d'action pour la valorisation de l'événement des Assises européennes de la transition énergétique (IN et OFF), selon les publics cibles
- Développement du réseau partenarial et des contractualisations en faveur de ces événements que ce soit en partenariats publics-privés ou publics, ou associatifs.
- Suivi du budget des événements
- Initiation de la Maison de la transition écologique pendant les Assises européennes de la transition énergétique ou autre événement Grand Genève
- Appui à la communication PACTE Grand Genève, dédiée à la communication globale transition écologique
- Participation aux projets transversaux du Grand Genève ou du Pôle métropolitain du Genevois français (Projet d'agglomération n°4, PCAET, SCOT, AOM, etc.).

Ces recrutements sont proposés sous forme d'emplois non permanents à travers des contrats de projet d'une durée limitée à date de recrutement et jusqu'à achèvement de l'opération INTERREG. Ils ne seront pas inscrits au tableau des emplois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 34 et 3 II modifié,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le projet PACTE du Grand Genève pour une durée prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission évènement et communication pour la transition écologique du Grand Genève à temps complet.
- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le projet PACTE du Grand Genève pour une durée prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission participation pour la transition écologique du Grand Genève à temps complet.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Monsieur Gabriel DOUBLET précise que la création de ces deux emplois vient traduire concrètement le choix des élus du Pôle métropolitain de s'engager dans l'opération PACTE. Il est donc plus logique que cette décision soit prise maintenant, plutôt qu'avec le nouveau Comité syndical qui n'aura pas suivi le projet dès le départ.

VII. DIVERS

Madame Aurélie CHARILLON propose un point de situation sur l'activité de l'aéroport suite à la crise sanitaire de manière synthétique. Elle précise que ces informations évoluent au fur et à mesure des semaines.

Elle dresse tout d'abord le bilan suivant :

- Du 08 juin au 14 juin : - 88% de passagers
- De janvier à juin : - 54% de passagers

Elle revient ensuite sur la reprise d'activité :

- Depuis le 25 juin 2020, une vingtaine de vols par jour sont réalisés
- D'ici quelques semaines, les vols cargo devraient reprendre progressivement
- Reprise progressive d'Easy Jet pour les vols depuis la Suisse vers la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. Pour rentrer dans ses frais, la compagnie doit remplir au moins 60% des sièges
- Objectif de l'aéroport : atteindre 20 à 30% du plan de vol initial de l'été
- United Airlines ne devrait pas reprendre avant le 24 octobre 2020

Point d'information divers :

- La hausse de la redevance aéronautique est mise en attente
- Une campagne de publicité est en cours pour rassurer les passagers. Elle est axée sur l'angle « regagner la liberté de voyager »
- Une discussion est en cours avec l'Etat de Genève sur la question de la redevance versée par l'aéroport au Canton. En temps normal, 50% des bénéfices sont remis à l'Etat. L'objectif des négociations est de diminuer ce pourcentage compte-tenu de l'impact de la crise sanitaire

Monsieur Jean DENAS demande si l'aéroport a une visibilité sur son plan de vol, en octobre prochain. Madame Aurélie CHARILLON explique qu'elle ne dispose pas d'une orientation précise. Plusieurs scénarios sont étudiés.

Monsieur Hubert BERTRAND s'interroge sur les répercussions de la crise sanitaire en matière d'emplois. Il s'interroge sur le nombre de frontaliers employés par l'aéroport. En parallèle, il s'inquiète toujours des progrès envisagés par celui-ci pour répondre à la problématique de son accessibilité. Il explique qu'un mouvement militant se développe pour garantir la cause environnementale et limiter les impacts de l'activité de l'aéroport. Le Pôle métropolitain doit être à l'écoute de ce groupe.

Madame Aurélie CHARILLON n'a pas connaissance du nombre de frontaliers employés par l'aéroport, et du nombre de frontaliers qui ont pu être licenciés pendant cette période. Elle se renseignera.

En ce qui concerne la redevance que les compagnies doivent reversées à l'aéroport, celle-ci doit prendre en compte l'impact en matière de bruit : l'aéroport souhaite s'engager dans une démarche plus environnementale.

Monsieur Hubert BERTRAND reconnaît que dans les débats menés avec l'aéroport, les élus locaux manquent de compétences techniques pour mener à bien les discussions.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES explique que les élus du Pôle métropolitain doivent réfléchir à un discours commun. En effet, il faut que celui-ci soit cohérent entre la volonté de soutenir l'activité de l'aéroport qui constitue un important acteur économique du territoire, donc un important employeur et les problématiques environnementales. Il confirme que les élus ont besoin de clarifier leur vision du développement de l'aéroport au-delà de l'aspect des nuisances.

La séance est levée à 16h00.